Direction des Solidarités
Sous- direction de l'Autonomie

2022 DSOL 10 : Participations pour l'année 2022 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenants.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Maisons des Ainés des Aidants sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien.

Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé. Leur activité s'oriente en priorité vers l'accompagnement des personnes en situation de fragilité du fait d'un environnement social ou de santé complexe. Elles mobilisent pour cela les ressources sociales, médico-sociales et sanitaires (ville et hôpital) du territoire dans un double objectif de décloisonnement et de lisibilité.

Cette approche a donc conduit la Ville de Paris et l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France à approfondir l'intégration des différents dispositifs de coordination existants, et à regrouper les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination), les MAIA (méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et les réseaux de santé gérontologiques, afin de simplifier le système pour mieux répondre aux usagers, à leurs aidants et aux professionnels et d'en favoriser la visibilité.

Ainsi, le regroupement sur les territoires des professionnels de ces services (CLIC Paris Émeraude, MAIA et réseaux), effectif depuis 2019, garantit un suivi cohérent, soutenu et durable des situations. La coordination gérontologique, organisée en 6 territoires, couvre les 20 arrondissements, permettant ainsi l'accueil et la prise en charge de proximité de l'ensemble des Parisiens. Depuis 2019, les 6 territoires sont labellisés Maison des Aînés et des Aidants et sont financés par l'ARS et la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation de la participation de l'année 2022 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants, au titre des missions d'information et de coordination des CLIC autorisés à Paris :

- l'information et l'orientation des usagers, de leurs aidants et des professionnels sur les aides et les ressources du territoire ;
- l'appui aux professionnels sollicitant un soutien ou une expertise en vue de la prise en charge d'un usager ;
- la continuité et la cohérence du parcours de santé et de vie des personnes âgées par la coordination et l'intégration des services du territoire ;
- l'expertise des situations complexes notamment au domicile et la formulation des réponses adéquates ;
- la mise en place d'actions individuelles et collectives de prévention.

Les 6 Maisons des Aînés et des Aidants sont portées par :

- l'association Autonomie Paris Saint Jacques pour la Maison des Aînés et des Aidants Centre couvrant le territoire des 1e, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e arrondissements ;
- l'association « Ensemble coordonner et accompagner à Paris » pour la Maison des Aînés et des Aidants Sud couvrant le territoire des 13e et 14e arrondissements ;
- l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la Maison des Aînés et des Aidants Nord-Ouest couvrant le territoire des 8e, 17e et 18e arrondissements ;
- l'association Dispositifs Santé Paris Ouest pour la Maison des Aînés et des Aidants Ouest couvrant le territoire des 7e, 15e et 16e arrondissements ;
- l'association Union-Retraite-Action pour la Maison des Aînés et des Aidants Nord-Est couvrant le territoire des 9e, 10e et 19e arrondissements ;
- l'association HumanEst pour la Maison des Aînés et des Aidants Est couvrant le territoire des 11e, 12e et 20e arrondissements.

Après examen des demandes et de la situation de chaque structure, il est proposé d'accorder au titre de l'année 2022 les financements suivants :

M2A	**Financements votés en 2021**	**Financements proposés 2022**
M2A centre	524 423	524 423
M2A nord-ouest	507 938	507 938
M2A ouest	572 848	572 848

M2A nord-est	553 560	553 560
M2A est	559 403	559 403
M2A sud	529 338	529 338
TOTAL	**3 247 510€**	**3 247 510€**

En conséquence, je vous propose de verser les participations correspondantes, selon les conditions prévues et de m'autoriser à signer les avenants aux conventions de labellisation sur les territoires Centre, Sud, Nord Est et Nord-Ouest.

Je vous prie, mes Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris,